

RESSOURCE PRATIQUE · ISO 45001:2018 · SECTEUR MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Checklist d'audit de certification ISO 45001 — Maintenance Industrielle

Un outil d'auto-évaluation, clause par clause, pour préparer votre audit de certification ISO 45001 en tenant compte des risques propres à la maintenance industrielle : consignation LOTO, travail en hauteur et interventions en espace confiné.

COMMENT UTILISER CETTE CHECKLIST

Pour chaque question, évaluez votre niveau de préparation réel, avec les responsables HSE et les représentants des travailleurs concernés. Cette auto-évaluation ne remplace pas un audit de certification : elle vous permet d'identifier, en amont, les points forts et les zones qui nécessitent encore un travail de mise en conformité.

OUI

Vous êtes en mesure de démontrer ce point avec des preuves documentées.

PARTIELLEMENT

Le point existe mais nécessite d'être renforcé, formalisé ou complété.

PAS ENCORE

Le point n'est pas encore traité ; un plan d'action est à prévoir.

CLAUSE 4 — CONTEXTE DE L'ORGANISME

En maintenance industrielle, le contexte SST est marqué par la diversité des sites d'intervention, la nécessité de consignation avant travaux et l'exposition à des risques variables selon le client.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE DÉTERMINÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les enjeux externes propres au secteur : exigences de sécurité des clients industriels, réglementation sur la consignation ?			
les enjeux internes : diversité des compétences requises, nature des interventions (mécanique, électrique, hydraulique) ?			
les parties intéressées pertinentes : techniciens de maintenance, clients chez qui l'intervention a lieu, inspection du travail ?			
les besoins et attentes de ces parties intéressées en matière de sécurité ?			

LE DOMAINE D'APPLICATION DU SMS COUVRE-T-IL CLAIREMENT	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
l'ensemble des types d'interventions et de sites clients concernés ?			
les techniciens sous-traitants intervenant pour le compte de l'entreprise ?			

CLAUSE 5 — LEADERSHIP ET PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

La direction doit porter un engagement visible sur le respect strict des procédures de consignation, en associant les techniciens à l'identification des risques propres à chaque site client.

LA DIRECTION GÉNÉRALE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
assume-t-elle la responsabilité de la prévention des accidents liés aux interventions de maintenance chez les clients ?			
a-t-elle établi une politique SST intégrant les exigences de consignation et de travail en espace confiné ?			
s'assure-t-elle que les ressources nécessaires (dispositifs de consignation, EPI adaptés) sont disponibles ?			
protège-t-elle les techniciens de toute forme de représailles lorsqu'ils signalent un danger ?			

L'ENTREPRISE A-T-ELLE MIS EN PLACE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
un processus de consultation des techniciens sur les risques rencontrés selon les sites d'intervention ?			
un dispositif de remontée rapide des presque-accidents en intervention chez les clients ?			

CLAUSE 6 — PLANIFICATION

La planification doit identifier de façon proactive les dangers liés à la consignation, au travail en hauteur et aux interventions en espace confiné, variables selon chaque site.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE IDENTIFIÉ ET ÉVALUÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les risques liés à une consignation incomplète ou mal réalisée avant intervention ?			
les risques de chute de hauteur lors des interventions sur équipements en élévation ?			
les risques liés aux interventions en espace confiné (cuve, fosse, galerie technique) ?			
les risques liés à la méconnaissance des installations et dangers spécifiques d'un nouveau site client ?			

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
déterminé les exigences légales applicables à la consignation et au travail en espace confiné ?			
défini des objectifs SST mesurables incluant le taux de conformité des consignations ?			

CLAUSE 7 — SUPPORT

Le support couvre les dispositifs de consignation (LOTO), les équipements de détection de gaz, et les habilitations multi-métiers des techniciens.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les dispositifs de consignation (cadenas, étiquettes, procédures LOTO) sont-ils disponibles et systématiquement utilisés ?			
les équipements de détection de gaz et de mesure d'atmosphère sont-ils fournis pour les interventions en espace confiné ?			
les habilitations des techniciens (électricité, travail en hauteur, espace confiné) sont-elles à jour et tracées ?			
les techniciens sont-ils formés à l'évaluation des risques spécifiques avant chaque nouvelle intervention ?			

CLAUSE 8 — RÉALISATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

C'est la clause la plus dense : procédure de consignation systématique, permis de travail avant intervention à risque, préparation aux situations d'urgence sur site client.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE MIS EN PLACE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
une procédure de consignation et de vérification systématique avant toute intervention de maintenance ?			
un système de permis de travail pour les interventions à risque (hauteur, espace confiné, point chaud) ?			
une évaluation préalable des risques spécifiques à chaque site client avant intervention ?			
un plan de réponse aux situations d'urgence adapté aux différents sites d'intervention ?			
une coordination sécurité avec le personnel du site client pendant toute la durée de l'intervention ?			

CLAUSE 9 — ÉVALUATION DES PERFORMANCES

L'évaluation des performances doit intégrer les indicateurs SST spécifiques à la conformité des consignations et à la sécurité des interventions multi-sites.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les indicateurs SST (taux de fréquence, conformité des consignations, incidents en espace confiné) sont-ils suivis ?			
des audits internes couvrant le respect des procédures de consignation sur différents sites sont-ils réalisés ?			
la revue de direction intègre-t-elle un bilan des incidents et des actions correctives engagées ?			
les résultats de la surveillance SST sont-ils communiqués aux techniciens de maintenance ?			

CLAUSE 10 — AMÉLIORATION

L'amélioration continue en maintenance industrielle se mesure à la réduction durable des incidents liés à la consignation et aux interventions à risque.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
chaque incident ou presque-accident fait-il l'objet d'une investigation et d'une action corrective documentée ?			
les causes racines sont-elles analysées avec la participation des techniciens concernés ?			
l'entreprise recherche-t-elle activement des opportunités d'amélioration de ses procédures de consignation ?			

VOTRE PROCHAINE ÉTAPE

Le résultat de cette auto-évaluation vous oriente vers l'une des situations suivantes.

Majorité de OUI

Votre système est globalement prêt. Un audit à blanc ciblé permettra de sécuriser les derniers points avant la certification.

Majorité de PARTIELLEMENT

Les fondations existent mais doivent être structurées et documentées. Un accompagnement resserré permet de combler ces écarts rapidement.

Majorité de PAS ENCORE

Une mise à niveau complète du système est nécessaire avant d'envisager un audit de certification. Un diagnostic initial est recommandé.

Besoin d'un accompagnement ISO 45001 pour votre entreprise de maintenance industrielle ?

Agilion Quality accompagne les entreprises marocaines dans la mise en place de leur système de management de la santé et de la sécurité au travail, du diagnostic initial jusqu'à l'obtention du certificat, avec un engagement de résultat et une mobilisation possible des subventions étatiques (OFPPT, GIAC, Maroc PME).

W. agilionquality.com **E.** contact@agilionquality.com **T.** +212 (0) 620 55 97 20

4ème Étage – Bureau N°12, Bd 11 Janvier, 2 Rue Essanaoubar, Casablanca 20130

À PROPOS D'AGILION QUALITY

Agilion Quality SARL AU est un cabinet de conseil basé à Casablanca, spécialisé dans l'accompagnement à la certification ISO, la mise en place de systèmes de management intégrés (SMI), les accréditations réglementaires et sectorielles et la mobilisation de subventions publiques pour le financement des démarches qualité et sécurité.